



Condition d'accueil d'un enfant lors d'un DVH

Par **Shalimar1004**, le **17/06/2016** à **14:03**

Bonjour,rnrnJe voudrais savoir quelles sont les conditions obligatoire d'un DVH pour mon ex mari.rnrnEn effet à chaque fois qu'il me ramène l'enfant il est dans un état déplorable aussi bien sanitaire (morsure de puce lit - malade - et perte de poids) que psychologique.rnPhoto et certificat médical à l'appui.rnrnDe ce fait je voudrais savoir comment je peux avoir des informations sur l'accueil de celui-ci et à qui ou à quelles administrations je dois m'adresser pour demander une enquête.rnrnJe suis très inquiète car mon fils doit passer 15 jours en juillet et en aout avec son père.rnrnMerci pour vos retour.

Par **cocotte1003**, le **17/06/2016** à **20:06**

Bonjour, saisissez le jaf pour demander une enquête sociale avec les preuves des problèmes que rencontrent votre enfant, cordialement